

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 462 113

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 79 19122**

(54) Perfectionnements aux soutiens-gorge de maternité.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 41 C 3/04.

(22) Date de dépôt..... 25 juillet 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 7 du 13-2-1981.

(71) Déposant : Société dite : SOCIETE ANONYME REVEL FRERES, résidant en France.

(72) Invention de : François Henri Revel.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Joseph et Guy Monnier, conseils en brevets d'invention,
15, cours La Fayette, 69003 Lyon.

La présente invention a trait aux soutiens-gorge de maternité agencés de manière à découvrir au moins en partie chacun des seins pour permettre l'allaitement.

On sait que dans les soutiens-gorge de ce type chaque bonnet 5 est généralement rendu solidaire par sa base d'une bande inférieure propre à être fixée autour du buste, la partie supérieure étant pourvue de moyens d'accrochage assurant sa fixation amovible sur une suspente associée à chacune des épaulettes supérieures usuelles de l'article. Lorsque la jeune maman désire procéder à l'allaitement, elle manoeuvre les moyens d'accrochage pour rabattre vers le 10 bas l'un ou l'autre des bonnets en découvrant et libérant ainsi le sein correspondant.

Les perfectionnements qui font l'objet de l'invention sont fondés sur l'observation que si une telle libération permet bien la 15 tétée, elle a pour conséquence que le sein n'est plus soutenu. Or les seins sont associés, non pas à un véritable tissu musculaire, mais à de simples ligaments qui doivent être soulagés pendant la période d'allaitement, c'est-à-dire lorsque les seins sont gonflés de lait. Les soutiens-gorge classiques risquent en conséquence de ne 20 pas s'opposer à la déformation de la poitrine.

En vue de remédier à cet inconvénient, la présente invention a pour objet un soutien-gorge essentiellement remarquable en ce que chaque bonnet comprend deux pièces superposées qui définissent une ouverture disposée selon un méridien oblique du sein passant 25实质iellement à mi-distance de la base du sein et de la pointe de celui-ci, laquelle ouverture est associée à une fermeture du type à curseur ou similaire.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et 30 les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une vue en perspective montrant un soutien-gorge de maternité comportant application des perfectionnements suivant l'invention.

Fig. 2 reproduit fig. 1 après manoeuvre à l'ouverture de 35 chacun des bonnets.

Fig. 3 illustre à plus grande échelle l'agencement d'un bonnet.

Le soutien-gorge représenté comprend une bande 1 destinée à entourer le buste au niveau de la poitrine, les extrémités de cette 40 bande étant réunies l'une à l'autre par un dispositif d'attache

classique disposé dans le dos de l'utilisatrice. De la partie dorsale de cette bande 1 partent deux bretelles ou épaulettes 2, avantageusement prévues réglables et qui soutiennent la partie supérieure de chacun des deux bonnets de l'article, ces bonnets ayant été 5 globalement référencés 3.

Comme plus particulièrement montré en fig. 3, chaque bonnet est formé par l'assemblage d'une série de pièces, à savoir une pièce 4 destinée à recouvrir la moitié supérieure du sein correspondant, une pièce intermédiaire 5 cousue à la base de ladite pièce 4, et 10 une pièce inférieure 6 dont le bord tourné vers le bas est cousu à la bande 1 sus-mentionnée. Les bords en vis-à-vis des pièces 5 et 6, situées substantiellement à mi-distance entre la couture des pièces 4 et 5 et le bord de la bande 1, sont solidaires des deux éléments d'une fermeture 7 du type à curseur qui permet ainsi d'ouvrir 15 le bonnet 3 suivant un plan méridien situé dans la partie inférieure dudit bonnet. On notera que le bord supérieur libre de la pièce inférieure 6 est rendu solidaire par couture d'une doublure intérieure 8 qui s'étend vers le haut à l'intérieur de la pièce intermédiaire 5 ; pour améliorer le confort de l'article, on a en outre 20 prévu une bande protectrice interne 9 au niveau du raccordement de la pièce 6 avec la bande 1.

A la position fermée illustrée en fig. 1, la fermeture à curseur 7 de chaque bonnet 3 du soutien-gorge n'apparaît pratiquement pas, le curseur 7a étant disposé vers l'extérieur, en direction des 25 aisselles, de telle sorte que l'aspect général de l'article est sensiblement identique à celui d'un soutien-gorge de lingerie ; la doublure 8 évite le contact sur la peau des deux éléments de la fermeture 7. Pour l'allaitement il suffit à la jeune maman de manœuvrer à l'ouverture l'un ou l'autre des deux curseurs 7a et de 30 relever les pièces 5 et 4 du bonnet 3 correspondant, de façon à découvrir le sein à la manière représentée en fig. 2 ; pendant la téte le sein reste parfaitement soutenu par la pièce inférieure 6 du bonnet et la doublure interne 8, en évitant en conséquence tout relâchement des ligaments internes de la poitrine. Il convient de 35 remarquer qu'à cette position ouverte de fig. 2 la pièce inférieure 6 reste solidaire de la pièce supérieure 4 par ses extrémités disposées au delà des extrémités de la fermeture à curseur 7, si bien que ladite pièce 6 n'a aucune tendance à bailler ou à s'infléchir vers le bas, le poids du sein étant soutenu par l'épaulette 2 de 40 la même manière qu'à la position fermée de fig. 1.

Le soutien-gorge suivant l'invention permet ainsi de réunir dans le même article l'efficacité d'un soutien de la poitrine au cours de la tétée, la stabilité totale de l'ensemble sur la poitrine de la nourrice à l'occasion des manoeuvres effectuées au dé-
5 but et à la fin de chaque opération d'allaitement, une très grande facilité d'utilisation par suite de la présence des fermetures à curseur 7 à extrémités jointives, un aspect élégant et une fabrication simple et pratique.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède
10 n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents. On conçoit en particulier que les pièces 4 et 5 sont susceptibles d'être remplacées par une pièce unique préformée par moulage pour
15 présenter le galbe requis.

REVENDEICATIONS

1. Soutien-gorge de maternité, agencé de manière à découvrir au moins en partie chacun des seins pour permettre l'allaitement caractérisé en ce que chaque bonnet comprend deux pièces superposées qui définissent une ouverture disposée suivant un méridien oblique du sein passant substantiellement à mi-distance de la base du sein et de la pointe de celui-ci, de manière à assurer le soutien de la poitrine à la position ouverte correspondant à l'allaitement.

10 2. Soutien-gorge suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les bords en vis-à-vis de l'ouverture sont rendus solidaires des deux éléments d'une fermeture fine à curseur de type usuel.

15 3. Soutien-gorge suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la pièce inférieure de chaque bonnet comporte une bande protectrice interne qui se prolonge vers le haut dans la partie supérieure dudit bonnet.

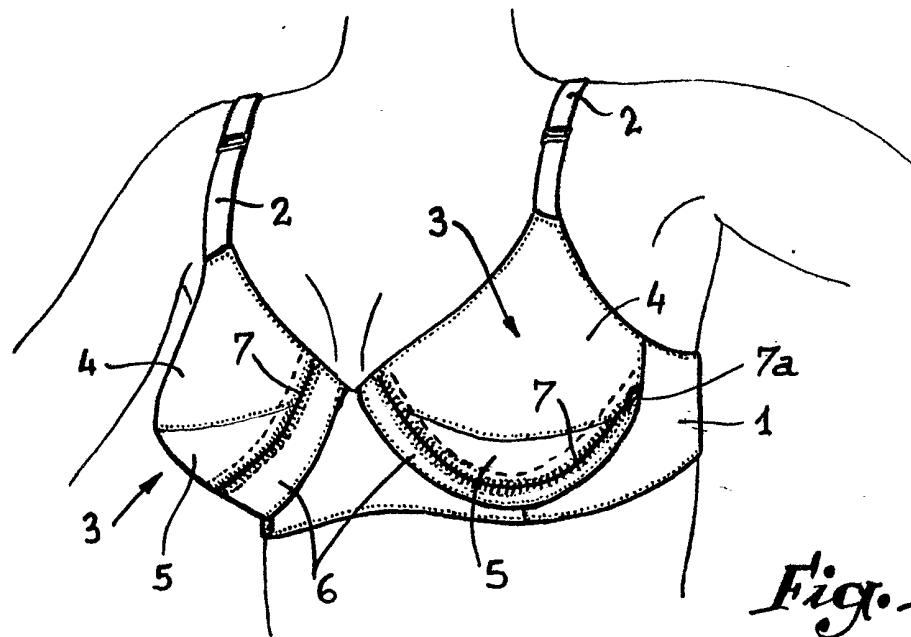


Fig. 1

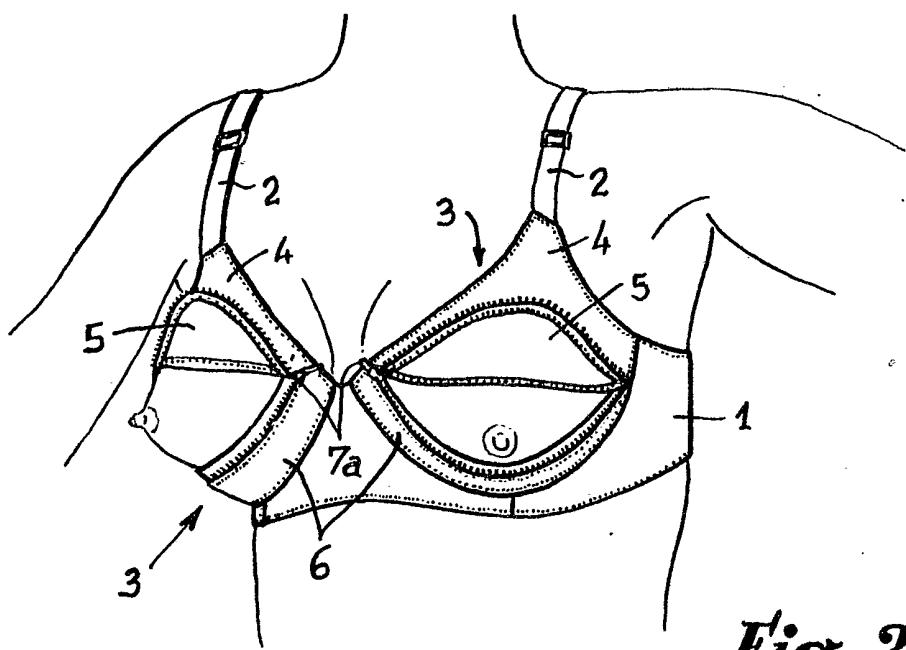


Fig. 2

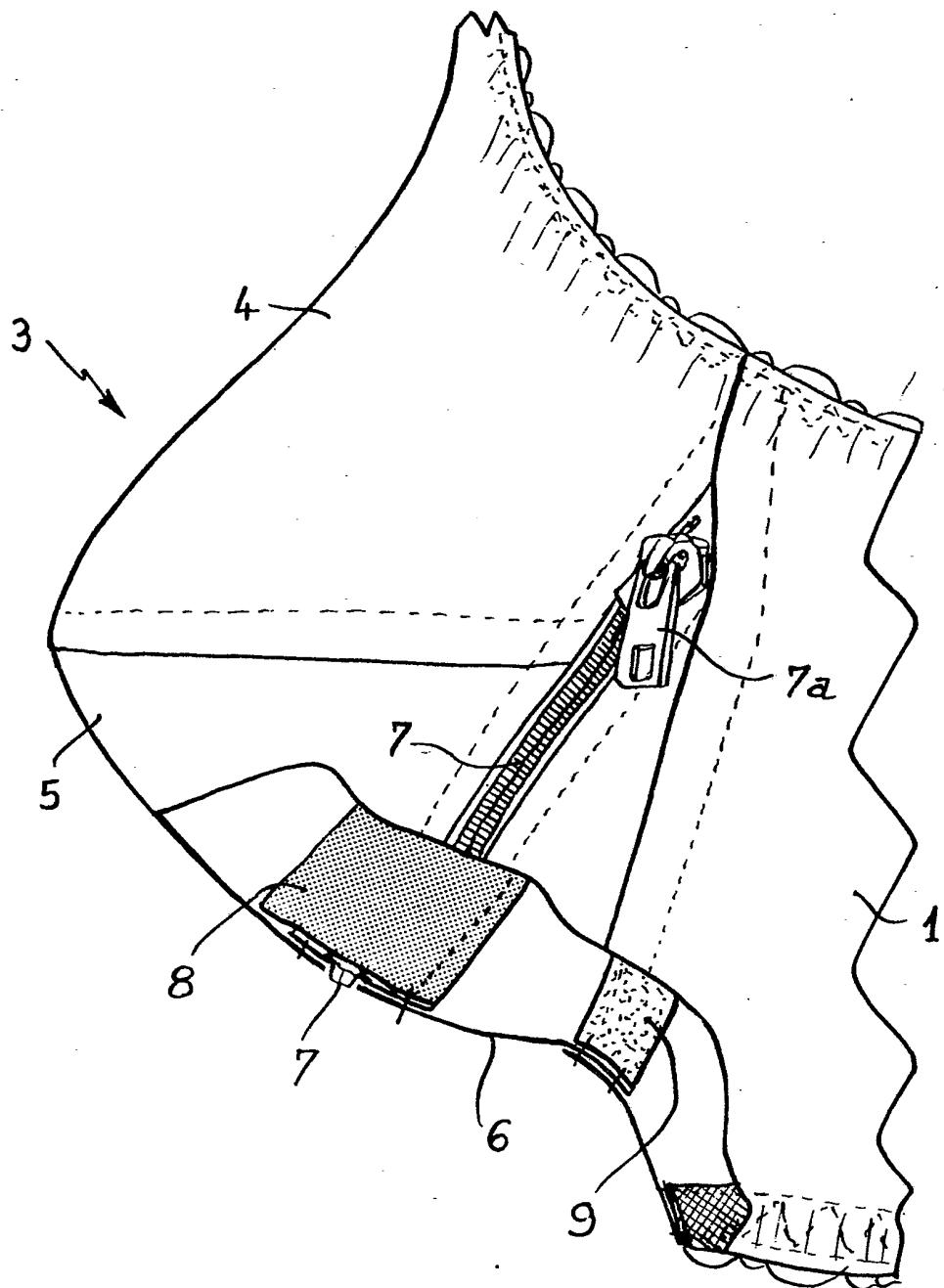


Fig. 3